

Anglet : une mutuelle complémentaire proposée à moindre coût

Le dispositif « Ma commune, ma santé » entre en vigueur. Son objectif est de permettre à tous les Anglois de disposer d'une mutuelle complémentaire à moindre coût.



Dounia El Guasmi, de la CPAM ; Nicolas Callier, d'Actiom ; Claude Olive, le maire ; Colette Mouesca, adjointe, et Mme Lacabarats, directrice générale adjointe des services. © Photo PHOTO JEAN-DANIEL CHOPIN

Après Bayonne, c'est au tour d'Anglet de s'inscrire dans la démarche « Ma commune, ma santé » lancée par l'association Actiom qui propose, comme son sigle l'indique, des actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat. Son objectif, en l'occurrence, est de permettre à tous les Anglois de disposer d'une mutuelle complémentaire à moindre coût. Le dispositif entrera en vigueur aujourd'hui (lire par ailleurs les dates et lieux des permanences hebdomadaires).

Entouré de son adjointe à l'action sociale et la solidarité, Colette Mouesca ; de Nicolas Callier, représentant d'Actiom ; de Dounia El Guasmi, attachée de direction de la CPAM de Bayonne ; et de Mme Lacabarats, directrice générale adjointe des services, Claude Olive a exprimé, la semaine dernière, l'importance qu'il attachait à ce dispositif. Anglet rejoint ainsi les 77 communes qui facilitent la mise en contact des habitants avec l'association Actiom.

« Un droit fondamental »

« Une bonne couverture médicale pour pouvoir se soigner est un droit fondamental, a déclaré le maire. C'est un droit pour nos aînés, pour nos familles, pour nos jeunes, pour chacun, quelle que soit sa situation professionnelle. Aujourd'hui 4,5 millions de personnes n'ont pas de couverture complémentaire. Parmi elles, des retraités, des professions libérales, des travailleurs modestes, des personnes sans emploi, des parents isolés... Nous retrouvons beaucoup d'Anglois dans ces catégories. »

Claude Olive s'est dit également conscient que la Sécurité sociale proposait des dispositifs d'aide qui n'étaient pas toujours sollicités par la population, et que le système des mutuelles n'était pas toujours compréhensible, ni adapté aux possibilités financières de chacun. D'où son adhésion sans réserve à la démarche d'Actiom.

Nicolas Callier a cité un exemple concret des résultats obtenus grâce à cette démarche. Celui d'une dame de 79 ans, de Coutras. Ayant suivi les conseils d'Actiom, sa mutuelle lui coûte 78 euros au lieu de 136 par mois, soit une économie de 57 euros, pour de meilleures garanties. La nouvelle mutuelle incluant une allocation obsèques, elle économise également 420 euros par an. Et elle peut bénéficier d'une aide à la complémentaire santé de 550 euros par an. Soit un gain en pouvoir d'achat annuel de 1 654 euros.

Cette complémentaire santé est ouverte, dès aujourd'hui, à tous les habitants d'Anglet. Elle repose sur une tarification améliorée au maximum et relève d'un accès simplifié. Il suffit de retirer un dossier d'inscription, de choisir l'une des deux mutuelles proposées (avec lesquelles Actiom est en partenariat) ainsi qu'une option en fonction de ses besoins, puis de remplir un bulletin d'adhésion. Il n'y a pas de questionnaire de santé, ni de limite d'âge pour adhérer. Les personnes possédant déjà une mutuelle pourront aussi bénéficier de conseils de la part de l'association Actiom.

Un guichet unique

Par ailleurs, la CPAM accompagnera la mise en place de ce dispositif et sera régulièrement présente aux permanences. Anglet proposera donc un guichet unique rassemblant Actiom et la CPAM pour des conseils et des propositions complètes aux habitants de la commune.

Claude Olive tenait beaucoup à ce guichet unique qui lui semble « un vrai plus » par rapport à ce qui est pratiqué dans les autres communes adhérant au dispositif. « C'est un dispositif complet, un partenariat uni. Tout est mis en place pour une réponse complète à nos administrés. Il faut essayer de n'oublier personne au bord du chemin. »